

**Série P**

**Archives paroissiales**

**Fonds des registres de catholicité :  
Inventaire des registres des Baptêmes, Mariages et Sépultures  
(B.M.S.) du diocèse de Cambrai  
[1651-1978]**

**Camille BILLARD**

**Master AMT – Université de Lille**

**Archiviste du monde du travail**

**Sous la direction de**

*diocèse de Cambrai*

**Caroline BIENCOURT, conservateur diocésain du patrimoine**

<b><u>Identification du contenu</u></b>	
<b>Référence</b>	Série P – Archives paroissiales
<b>Intitulé</b>	Fonds des registres de catholicité : Registres des baptêmes, mariages et sépultures (B.M.S.)
<b>Dates extrêmes</b>	1651-1978
<b>Niveau de description</b>	Description au registre
<b>Importance matérielle</b>	500 mètres linéaires
<b><u>Contexte de production</u></b>	
<b>Nom du producteur</b>	Paroisses du diocèse de Cambrai
<b>Notice historique</b>	<p>Les registres de catholicité sont des documents émanant de l'Église catholique sur lesquels sont inscrits par le prêtre de chaque paroisse les actes de baptêmes, de mariages et de sépultures. Ces actes correspondent au recensement des catholiques.</p> <p>Le fonds des registres de catholicité est composé des registres des paroisses du diocèse de Cambrai de 1651 jusqu'à 1978. Il est géré par les Archives Diocésaines.</p> <p>Les registres postérieurs à 1920 sont conservés au service des registres de catholicité ainsi qu'au service de la chancellerie.</p> <p>Conformément à la législation, les registres de l'Ancien Régime et ceux produits entre la Révolution Française et le Concordat sont conservés aux Archives Départementales du Nord.</p> <p>Les registres de catholicité sont établis en deux exemplaires, l'un à l'usage de la paroisse et l'autre pour l'archevêché.</p> <p>Les registres de catholicité sont établis par paroisse et par année. Le diocèse de Cambrai comptait 490 paroisses qui ont été regroupées en 51 Nouvelles Paroisses en 2001. Dans le magasin d'archives où sont conservés les registres de catholicité, un cadre de classement est établi, les articles sont rangés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• dans l'ordre alphabétique des anciennes paroisses,</li> <li>• et suivant un ordre chronologique.</li> </ul> <p>Les registres produits à partir de 2001 seront archivés selon la nouvelle appellation des Paroisses Nouvelles.</p> <p>Les registres de catholicité sont constitués de trois parties : la première pour les baptêmes, la deuxième pour les mariages, et la</p>

troisième pour les sépultures. Pour les paroisses les plus importantes, les baptêmes, les mariages et les sépultures sont séparés en volumes distincts.

Les registres sont établis par année, toutefois, certains ont fait l'objet de reliure regroupant alors plusieurs années.

Enfin, les archives de catholicité comportent aussi des relevés de baptêmes, généralement de 1880 à 1913.

Une paroisse est définie par un territoire qui ne correspond pas toujours à l'espace communal. Quelques grandes communes du diocèse sont donc composées de plusieurs paroisses :

- Aulnoye-Aymeries : 2 paroisses
- Cambrai : 9 paroisses
- Douai : 6 paroisses
- Fourmies : 2 paroisses
- Maubeuge : 4 paroisses
- Saint-Amand-les-Eaux : 4 paroisses
- Valenciennes : 7 paroisses

Il existe aussi des communes sans église à savoir : Audignies (23 P), Bas-Lieu (39 P), Bermeries (55 P), Bousignies (72 P), Cuvillers (127 P), Odomez (330 P), Potelle (347 P), Tilloy-les-Marchiennes (440 P), Tilloy-les-Cambrai (441 P), Willies (490 P). Ces communes sont donc rattachées à d'autres clochers. De même, certaines communes ont été tout de suite desservies par un clocher voisin. C'est le cas de Becquignies.

Les limites géographiques des paroisses ont évolué dans certains lieux suivant l'accroissement démographique. Certaines paroisses ont été créées, alors que d'autres ont disparues. Ceci explique l'existence de registres pendant une période donnée.

<p><b>Historique de la conservation</b></p>	<p>En 1918, l'archevêché est incendié lors du retrait des troupes allemandes provoquant la destruction d'un des exemplaires des registres de catholicité. Une opération de récupération des registres par le diocèse, s'est déroulée à la fin des années 1990, permettant la centralisation des données disparues à l'archevêché et une meilleure conservation.</p> <p>L'état de conservation des registres est très variable. Alors que certains sont en très bon état, d'autres ne le sont pas et sont donc non-communicables. Quelques exemples de dégradations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• champignons et bactéries provoquant parfois l'émiettement du papier,</li> </ul> <div data-bbox="616 638 1329 900" data-label="Image"> </div> <ul style="list-style-type: none"> <li>• registres ayant servi de cale pour des meubles, usage qui a déchiré les pages,</li> </ul> <div data-bbox="743 1016 1090 1272" data-label="Image"> </div> <ul style="list-style-type: none"> <li>• registres ayant subi des attaques d'insectes ou rongeurs.</li> </ul> <p>Beaucoup d'autres volumes sont dans un état convenable mais restent néanmoins fragiles. Faute de moyens, une campagne de restauration n'est pour l'instant pas envisagée.</p>
<p><b><u>Contenu et structure</u></b></p>	
<p><b>Présentation du contenu</b></p>	<p>Il s'agit d'un fonds de 500 mètres linéaires composé des registres de catholicité provenant des 490 paroisses du diocèse de Cambrai qui ont été regroupés en 51 Nouvelles Paroisses en 2001.</p>
<p><b>Évaluations, tris et éliminations</b></p>	<p>Dans un souci de rationaliser le magasin d'archives, une cotation spécifique a été définie. Il s'agit d'une cotation dont l'unité de base, l'article, est la boîte. Ainsi, un numéro est attribué à chaque paroisse, suivi de la lettre P correspondant à la série des archives de catholicité, puis un numéro pour chaque boîte. Sont enfin</p>

	<p>précisées, les années de début et de fin des registres par boîte. Exemple : <b>123 P 1</b> <b>CRÈVECOEUR</b> <b>BMS</b> <b>1913-1920</b></p> <p>L'inventaire est présenté dans un tableur Excel. Concernant le tri et les éliminations, aucun registre n'a été éliminé et les doubles sont également conservés.</p>
<p><b>Accroissements</b></p>	<p>Bien que l'opération de récupération des registres soit terminée, il existe encore des lacunes pour certaines paroisses. Deux raisons peuvent expliquer ces manques : d'une part, lors de la Grande Guerre, certains villages ont été dévastés, entraînant la destruction des registres, d'autre part, certains registres ont été tout simplement perdus.</p> <p>En revanche, quelques registres sont encore retrouvés dans les paroisses. Il existe aussi des registres en double surtout à partir de 1918 car la collecte de récupération a duré jusque 1920. Lors des versements du service de catholicité aux archives diocésaines, ces registres ont été doublés.</p>
<p><b><u>Conditions d'accès et d'utilisation</u></b></p>	
<p><b>Conditions d'accès</b></p>	<p>Pour les registres de catholicité antérieurs à 1920 conservés par le service des archives diocésaines, un délai légal de communication de 75 ans est requis à partir de la naissance des intéressés (ou 25 ans à compter de la date de décès). Ces registres ne sont pas accessibles au public, les recherches sont réalisées par des bénévoles et en fonction de la disponibilité du service. De ce fait, les recherches sont limitées à cinq actes par année et par lecteur. Toutes demandes de recherches formulées sans mention de dates et du nom de la paroisse ne seront pas prises en considération.</p> <p>Pour les registres de catholicité postérieurs à l'année 1920, une demande doit être formulée auprès du service de catholicité à l'adresse mail suivante : <a href="mailto:registres@cathocambrai.com">registres@cathocambrai.com</a>.</p>
<p><b>Conditions de reproduction</b></p>	<p>Les documents peuvent être photocopiés avec l'accord préalable de l'archiviste, qui se réserve le droit de refuser suivant l'état des documents.</p> <p>Cependant, il est préférable de photographier les documents afin d'éviter toute manipulation risquée pour les registres. L'utilisation du flash est interdite. Il vous est demandé d'envoyer à l'archiviste (<a href="mailto:archivistecambrai@nordnet.fr">archivistecambrai@nordnet.fr</a>) une copie des numérisations effectuées dans un souci de transfert des données sur un nouveau</p>

	support, garantissant la sauvegarde des informations. Selon la politique du service, la communicabilité des registres de catholicité ne peut excéder 5 actes par an et par lecteur.
<b>Langue et écriture des documents</b>	Français
<b><u>Contrôle de la description</u></b>	
<b>Notes de l'archiviste</b>	Notice rédigée en juin 2019 D'après le pré-inventaire de Camille Debroise et Audrey Faline
<b>Règles ou conventions</b>	Notice rédigée conformément à la norme ISAD(G)
<b>Dates de la description</b>	10 juin 2019